

PETITION

Pour Emma et Arthur



Je porte à votre attention une affaire qui touche deux enfants, **Emma (7 ans)** et son frère **Arthur (6 ans)**.

VOTRE SOUTIEN EST NECESSAIRE afin qu'ils puissent conserver leur lieu de résidence actuel qu'ils affectionnent, ainsi que leurs repères, dans l'attente d'un rendu de jugement en appel.

Habitant depuis leur naissance sur la commune de Combourg (35), Emma et Arthur résident aujourd'hui chez leur papa.

En octobre 2016, leur mère a subitement abandonné le foyer familial pour s'installer à Saint Pierre-et-Miquelon (archipel français de 6.000 habitants, situé à 4.000Km), laissant derrière elle les deux enfants avec leur père.

Depuis un an et demi, elle ne les a pas revus, et ne contribue plus à leurs besoins. Son seul lien se limite à un ou deux appels hebdomadaires.

Le papa assure seul au quotidien l'éducation d'Emma et Arthur, en leur apportant un environnement stable, et en conservant leurs repères nécessaires à leur âge. Les enfants ont conservé la même maison avec leurs animaux, la même école, leurs copains/copines, ainsi que leurs activités (poney, théâtre, sport). De plus, les familles paternelles et maternelles habitent à proximité dans la région de Combourg / St-Malo.

Emma et Arthur ont ainsi retrouvé une stabilité au quotidien, leur permettant de se développer pleinement dans l'insouciance de leur enfance, et ce malgré le départ de leur mère.

En dépit de ces éléments et d'une situation stable qui s'est installée, un premier jugement a décidé d'envoyer les enfants vivre chez leur mère.

Cette décision incompréhensible fait bien entendu l'objet d'un appel qui est en cours, afin de maintenir Emma et Arthur dans leur environnement actuel, **tel qu'ils le souhaitent.**

Durant cette phase d'appel, qui peut durer 2 ans, la première décision est censée s'appliquer à partir d'août 2018, à savoir envoyer les enfants vivre à Saint Pierre-et-Miquelon, pour ne revenir voir leur papa que pour les vacances de Pâques !

Cela constituerait un préjudice majeur pour les enfants, qui sont déboussolés par cette nouvelle.

Ils sont très affectés à l'idée de perdre leur papa, leur maison, leur chien, leurs copains, ..., leur vie qu'ils connaissent depuis leur naissance, et ce en conséquence du seul choix de leur mère !

Le Premier Président de la Cour d'appel de Rennes a le pouvoir de suspendre cette décision, en attendant le résultat de l'appel.

Dans l'intérêt d'Emma et Arthur, afin de ne pas briser leurs repères qu'ils ont établi, je demande à ce que leur résidence soit conservée chez leur papa à Combourg le temps de la procédure d'appel.

Emma et Arthur ne méritent pas d'être chahutés entre deux décisions de justice !

Vous pouvez les soutenir en signant cette pétition

Et en relayant l'information auprès de vos proches

Plus d'informations, et lien vers la pétition en ligne <http://Pour-Emma-et-Arthur.fr>

Pour Emma et Arthur

PETITION

Pour Emma et Arthur



Nom	Prénom	Profession	Ville	Signature